

# Dossier d'admission

## Section sportive HANDBALL

### Année scolaire 2023-2024



#### **OBJECTIFS DE LA SECTION**

Il s'agit de permettre à des jeunes, intéressés par le handball, de concilier de bonnes études et la pratique sportive au plus haut niveau.

La préparation et l'obtention du diplôme national du Brevet des collèges dans d'excellentes conditions de scolarité tout en poursuivant un entraînement sportif de qualité, demeure l'objectif essentiel.

### **CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION**

- Etre licencié dans un club lors de la saison 2022-2023 (Les élèves non licenciés peuvent effectuer une demande mais ne seront pas prioritaires)
- Obtenir un avis favorable du professeur des écoles et ou d'EPS sur les aptitudes du candidat à suivre cette section et du directeur d'école et/ou du chef d'établissement.
- Attester d'une appréciation favorable sur la valeur technique du joueur, délivrée par l'entraîneur du joueur ou de la joueuse lors de la saison 2019-2020.
- Ne présenter aucune contre-indication médicale.

### **ORGANISATION DES COURS**

La scolarité est identique à celle suivie par les autres élèves du niveau fréquenté. Les élèves de la section sportive sont soumis aux mêmes obligations scolaires.

L'emploi du temps est aménagé et prévoit 2 séances d'entraînement par semaine. La participation à ces séances est obligatoire. La possibilité de suivre un enseignement optionnel est fonction de l'emploi du temps.

Les entraînements sont encadrés par un éducateur, titulaire d'un brevet d'état option handball ou titulaire du DEF délégué par les clubs et d'un professeur d'éducation physique de l'établissement. Une liaison est établie par le professeur du collège avec les entraîneurs des clubs afin d'harmoniser les programmes de préparation sportive (ou d'entraînement).

La salle de sport d'évolution est située – Salle Charles ROTH, Rue Jacques ANQUETIL 54380 DIEULOUARD.

Les entraînements ont lieu sur le temps scolaire, cependant les élèves qui ne dépendent pas du secteur géographique du Collège de Dieulouard devront être véhiculés jusqu'au Collège par leurs parents.

### **CONTROLE MEDICAL**

Le suivi médical est obligatoire.

Cependant les nouvelles dispositions de la circulaire du 10/04/2020 modifie l'accès aux sections sportives et notamment en matière de certificat médical. Le certificat médical et l'ECG au repos n'est plus obligatoire **SAUF pour la pratique du rugby, boxe, taekwondo, plongée** (cf. Article D231-1-5 du Code du sport) <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000034417463&cidTexte=LEGITEXT000006071318&dateTexte=2017041>

Des entretiens périodiques (novembre et mars) seront organisés par l'établissement avec l'infirmière scolaire.

### **RESPONSABLE DE LA SECTION**

Principal du collège : M. VRIGNON Benoit

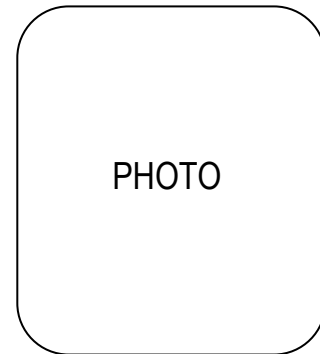
Coordonnateur de la section sportive : Mr BLIN François-Xavier – Professeur d'E.P.S –

Educateur Brevet d'Etat chargé des entraînements sportifs : M. PELLUCHON Marc

Infirmière scolaire : Mme GRACZ Audrey

Correspondant Club : M. PELLUCHON Jean-Pierre

# FICHE SIGNALÉTIQUE ELEVE



Nom

Prénom

Date et lieu de naissance

Nom et Adresse du responsable légal :

Téléphone :

Courriel :

Club en 2022/2023 \_\_\_\_\_ Poste(s) occupé(s) \_\_\_\_\_

Club en 2021/2022 \_\_\_\_\_ Poste(s) occupé(s) \_\_\_\_\_

Club en 2020/2021 \_\_\_\_\_ Poste(s) occupé(s) \_\_\_\_\_

Depuis combien d'années pratiquez-vous le handball ? \_\_\_\_\_

Avez-vous fréquenté une école de baby-hand ? \_\_\_\_\_

Si oui, dans quel club ? \_\_\_\_\_

Avez-vous pratiqué la compétition ? \_\_\_\_\_

Avez-vous été retenu dans une sélection :

Poupponnière ?

Départementale ?

Régionale ?

**Avis éventuel de l'entraîneur de l'enfant lors de la saison 2022-2023 :**

Nom-Prénom-Signature :



Collège JOLIOT-CURIE – 2 rue F. Joliot-Curie – 54380 DIEULOUARD

Tél : 03.83.23.57.37 - Fax : 03.83.23.64.93 - [ce.0540013@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540013@ac-nancy-metz.fr)

<https://clg-joliot-curie-dieulouard.monbureaunumerique.fr>



**Avis du professeur des écoles ou du professeur d'EPS pour une inscription en section sportive scolaire**

<b>Qualités relationnelles élève</b>	<b>--</b>	<b>-</b>	<b>+</b>	<b>++</b>
Respect de ses camarades				
Esprit d'équipe				
Rapport au jugement d'autrui				
<b>Investissement – Motivation</b>				
Engagement dans l'effort				
Intérêt face à la nouveauté				
<b>Autonomie – Responsabilité</b>				
Ecoute et application des consignes				
Acceptation des tâches inhérentes à l'activité				
Prise d'initiative				
<b>Valeur sportive</b>				
Qualités physiques				
Niveau de pratique				
Polyvalence				
<b>Investissement scolaire élève</b>	<b>--</b>	<b>-</b>	<b>+</b>	<b>++</b>
Capacités à planifier son travail				
Motivation scolaire - Investissement				
Profil scolaire				

**Avis général et/ou remarques :**

Signature du professeur des écoles ou du professeur d'EPS

**Visa du directeur d'école et /ou du chef d'établissement.**

Pièces à fournir avec le dossier :

- Une photocopie des bulletins scolaires des 1er et 2ème trimestre de l'année scolaire en cours pour les candidats à la 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.
- Une photocopie des bilans périodiques pour les classes de CM2 (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestre ou 1<sup>er</sup> semestre)

Pièces à fournir le jour de la rentrée scolaire :

- La photocopie de la licence sportive (ou attestation du club)

Le dossier est à renvoyer ou à déposer IMPERATIVEMENT avant le 5 avril 2023 à l'adresse suivante :

Collège Joliot-Curie  
Section sportive Handball  
2 Rue Frédéric Joliot-Curie  
54380 DIEULOUARD

Une réponse officielle sera adressée par courrier ou courriel à l'issue de la réunion de la commission d'affectation qui se tiendra au plus tard le 6 avril 2023.